Questionnaires sur l’apport de services d’accompagnement aux personnes handicapées

Nous répondons pour les cas spécifiques des personnes sourdes

Toutes les institutions pour sourds au Cameroun sont privées, il n’y a pas des structures gouvernementales pour les personnes sourdes. L’aide personnelle est faite par des organisations privées et par certaines associations caritatives.

Pas de services à domicile tout se fait dans des établissements pour sourds en cause, manque de formation du personnel ambulant et de moyens financiers.

Pas assez de services d’interprétariats au Cameroun.

Pas assez de communication d’accompagnement, les messages télévisés ne sont pas sous-titrés et pas d’interprètes a la télévision pendant le journal.

En conclusion, beaucoup restent à faire au Cameroun pour les personnes handicapées malgré les multiples associations de personnes handicapées et la fait patent c’est que le gouvernement du Cameroun n’a pas encore ratifié la convention des droits des personnes handicapées.